

INSTITUT

DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE

Formation

COMMENT TRAITER LES REMUNERATIONS COMPLEXES DANS LE DIVORCE

Mercredi 11 mars 2020 – 17h30/20h

Conseil National des Barreaux

180, Bd Haussmann – PARIS 8ème



Animé par

Nicolas GRAFTIEAUX

Avocat au Barreau de Paris, membre du CA de l'IDFP

Arnaud BURG

Avocat au Barreau de Paris

Primes, intéressements, earn-out, stocks-options, actions gratuites, LBO, BSA etc.

Comment ces outils de monétisation du patrimoine du chef d'entreprise et de rémunération du cadre dirigeant doivent-ils être pris en considération dans le calcul du montant des pensions alimentaires et de la prestation compensatoire ?

Comment les intégrer à la liquidation du régime matrimonial ?

En compagnie d'un avocat spécialisé en droit des affaires et d'un fiscaliste, nous vous proposons de comprendre et d'identifier les réflexes à adopter en présence de ces mécanismes pour intervenir de manière sereine et sécurisée dans ce type de dossiers

Validée au titre de la formation professionnelle continue

INSCRIPTION

Lieu : Conseil National des Barreaux (180, Bd Hausmann – 8^{ème} Paris)

Adhérent IDFP : 24€ttc (20€ht)

Non adhérent IDFP : 72€ttc (60€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 24€ttc (20€ht)

Elèves avocats : gratuit

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.11.03.2020

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

En indiquant :

Nom/prénom

Adresse :

Mail :

institut@institut-dfp.com

L'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques